

Motion n° 24.0041 relative aux MAEC (Mesures agro- environnementales et climatiques)



La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire est composée de 54 membres élus, le quorum est atteint à partir de 28 présents.

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, s'est réunie en Session le 23 février 2024, au 13 avenue des Droits de l'Homme à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU. En l'absence de quorum, elle s'est réunie à nouveau le 8 mars 2024 à Orléans, sous la présidence de Philippe NOYAU.

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;

Considérant la demande interministérielle de mobiliser les crédits des Agences de l'eau pour répondre favorablement à l'ensemble des besoins de financements pour la CAB et les MAEC sollicités pour 2023-2024 ;

Considérant que cet effort consisterait à mobiliser 90 % de la maquette 2023-2027 en 2023 et 2024 pour les MAEC ;

Considérant l'impact pour l'agence de l'eau Loire Bretagne qui devrait ainsi mobiliser 50,1 M€, doublant ainsi ses financements à la CAB et aux MAEC ;

Alerte sur le fait que ces décisions, sans augmentation de budget par ailleurs, induisent une incapacité à engager d'autres aides agricoles en 2024, notamment pour les investissements agro-environnementaux productifs ;

S'inquiète d'un retard, voire d'un recul, des investissements permettant la réduction de l'usage, des risques, et de l'impact des produits phytosanitaires sur tout le bassin ;

S'inquiète du risque de manque de financement pour les MAEC en Centre-Val de Loire sur la période 2023-2027 compte tenu des besoins exprimés par les régions Bretagne et Nouvelle-Aquitaine ;

Demande que l'Etat français assume sa décision de pouvoir financer l'ensemble des besoins de financements CAB et MAEC sans que cela soit au détriment des autres besoins de financement ;

Demande à l'Etat une enveloppe complémentaire pour que la résolution d'un problème n'en engendre pas un autre.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Philippe NOYAU

